

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 075 DU 27 MAI 2026 PORTANT NOMINATION DES COMMISSAIRES PROVINCIAUX ET SOUS-COMMISSAIRES PROVINCIAUX DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/04 du 14 avril 2026 portant Modification de la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/020 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

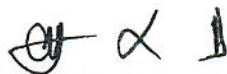
Article 1 : Est nommé Commissaire Provincial de Police de Buhumuza :

Général de Brigade de Police HABONIMANA Lambert, OPN 0879 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Commissaire Provincial de Police de Bujumbura :

Général de Brigade de Police NIYONZIMA Innocent, OPN 0299 de la matricule.

- Article 3:** Est nommé Commissaire Provincial de Police de Burunga :
- Colonel de Police NDUWAYO Aloys, OPN 1142 de la matricule.**
- Article 4:** Est nommé Commissaire Provincial de Police Butanyerera :
- Général de Brigade de Police BIZIMANA Donatien, OPN 0591 de la matricule.**
- Article 5:** Est nommé Commissaire Provincial de Police de Gitega :
- Colonel de Police MANARIYO Emmanuel, OPN 0858 de la matricule.**
- Article 6:** Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police de Sécurité Intérieure au Commissariat Provincial de Buhumuza :
- Colonel de Police NDORERAHO Bonfort, OPN 1299 de la matricule.**
- Article 7:** Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police Judiciaire au Commissariat Provincial de Buhumuza :
- Colonel de Police NDAYIRAGIJE Gédéon, OPN 0764 de la matricule.**
- Article 8:** Est nommé Sous-Commissaire Provincial des Migrations au Commissariat Provincial de Buhumuza :
- Colonel de Police NINTERETSE Sébastien, OPN 0377 de la matricule.**
- Article 9:** Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police de Sécurité Intérieure au Commissariat Provincial de Bujumbura :
- Colonel de Police HABONIMANA Louis, OPN 0599 de la matricule.**
- Article 10:** Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police Judiciaire au Commissariat Provincial de Bujumbura :
- Colonel de Police NSABIMANA Pascal, OPN 0753 de la matricule.**



Article 11 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial des Migrations au Commissariat Provincial de Bujumbura :

Colonel de Police HABOGORIMANA Evariste, OPN 1251 de la matricule.

Article 12 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police de Sécurité Intérieure au Commissariat Provincial de Burunga :

Colonel de Police BONDO Charles, OPN 1001 de la matricule.

Article 13 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police Judiciaire au Commissariat Provincial de Burunga :

Colonel de Police NIGABA Félicien, OPN 0993 de la matricule.

Article 14 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial des Migrations au Commissariat Provincial de Burunga :

Colonel de Police BIZIMANA Innocent, OPN 0647 de la matricule.

Article 15 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police de Sécurité Intérieure au Commissariat Provincial de Butanyerera :

Colonel de Police NIJIMBERE Jacques, OPN 1291 de la matricule.

Article 16 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police Judiciaire au Commissariat Provincial de Butanyerera :

Colonel de Police MINANI Mélance, OPN 0332 de la matricule.

Article 17 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial des Migrations au Commissariat de Butanyerera :

Colonel de Police NDENZAKO Gérard, OPN 0832 de la matricule.

Article 18 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police de Sécurité Intérieure au Commissariat Provincial de Gitega :

Colonel de Police NDAYIKENGURUKIYE Innocent, OPN 0669 de la matricule.

Article 19 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial de la Police Judiciaire au Commissariat Provincial de Gitega :

Colonel de Police NDAYISHIMIYE Ladislas, OPN 0718 de la matricule.

Article 20 : Est nommé Sous-Commissaire Provincial des Migrations au Commissariat Provincial de Gitega :

Colonel de Police NTAGAHORAHO Pacifique, OPN 1355 de la matricule.

Article 21 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 22: Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 mai 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Hon. Léonidas NDARUZANIYE.